

Loi n° 21 - 2012 du 24 septembre 2012
autorisant la ratification de l'accord de prêt entre la Banque arabe
pour le développement économique en Afrique et la République du
Congo, pour le financement du projet de réhabilitation de l'hôpital
Blanche Gomes, phase II

L'ASSEMBLEE NATIONALE ET LE SENAT ONT DELIBERE ET ADOPTE :

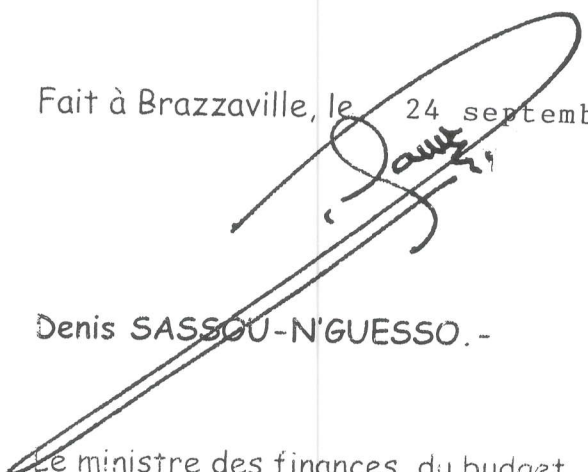
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

Article premier : Est autorisée la ratification de l'accord de prêt entre la Banque arabe pour le développement économique en Afrique et la République du Congo, pour le financement du projet de réhabilitation de l'hôpital Blanche Gomes, phase II dont le texte est annexé à la présente loi.

Article 2 : La présente loi sera publiée au Journal officiel et exécutée comme loi de l'Etat.

21 - 2012

Fait à Brazzaville, le 24 septembre 2012

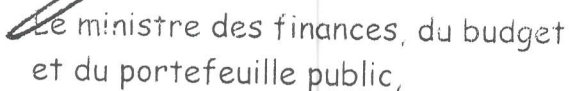

Denis SASSOU-N'GUESSO. -

Par le Président de la République,

Le ministre de la santé et de la
population,



Georges MOYEN. -


Le ministre des finances, du budget
et du portefeuille public,



Gilbert ONDONGO. -